Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 3 (1893)

Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MÉLANGES

NICOLAS BRIOT

M. Louis Jouve consacre, dans le N° 2 du Journal de la Société d'archéologie lorraine, une longue critique au mémoire que j'ai lu en 1891 au Congrès belge de numismatique, sur Nicolas Briot, médailleur et mécanicien (1580-1646).

Désireux de profiter des observations qu'on veut bien m'adresser, j'ai lu avec la plus grande attention ce compte rendu et je suis malheureusement obligé de constater que la même attention n'a pas été accordée à mon travail par l'auteur de cette critique.

Les quelques pages qui l'ont si « fort ému » ne sont, pour ainsi dire, qu'un extrait de mon ouvrage sur les médailleurs français, actuellement sous presse, et j'avais eu le soin d'en prévenir mes lecteurs. Dans ce travail, qui paraîtra prochainement, M. Jouve trouvera de nombreux documents qui viennent à l'appui de ma thèse et qui n'ont pu trouver place dans un résumé rapide. J'espère qu'alors il cessera de me reprocher « des assertions personnelles dont » il « cherche en vain les « preuves » et « des absences fâcheuses dans l'exposé des faits. »

Par exemple, quand il aura vu mes pièces justificatives, il comprendra comment, malgré son infériorité, N. Briot a pu être tailleur général des monnaies de France et occuper un emploi analogue en Angleterre.

De même, je l'espère, il cessera de me reprocher mes « expressions dubitatives. » En expliquant la grande différence de valeur entre les œuvres de Briot exécutées en France et celles faites en Angleterre, par l'influence que Guillaume Dupré, contrôleur général des effigies, dut exercer sur cet artiste, je n'ai fait qu'avancer une hypothèse et c'est le fait de toute hypothèse de laisser place au doute et par conséquent aux « expressions dubitatives. » Je ne suis pas le seul d'ailleurs, à trouver une ressemblance entre les médailles de Dupré et celles que

grava Briot en France, et je maintiens que cette similitude milite en faveur de mon opinion.

Bien entendu, je ne discuterai pas ce qui n'est qu'une question de goût. M. Jouve peut trouver belle, et moi médiocre, la médaille de Charles I, signée de Briot en 1631. Aux connaisseurs de décider entre nous. M. Jouve me semble trop disposé à imposer son appréciation. Et s'il me reproche de « ne pas indiquer les motifs précis de « mon choix » quand je préfère une œuvre à une autre, je cherche en vain dans sa brochure les raisons qu'il invoque pour me faire partager l'avis contraire. Je pense que lorsqu'un critique d'art énumère les défauts qu'il trouve dans une œuvre et les qualités qui le frappent dans une autre, il donne par là même les motifs qui lui font préférer celle-ci à celle-là.

Pour discuter les points d'histoire, nous marchons sur un terrain plus ferme. Tout homme consciencieux doit se rendre aux preuves contenues dans les documents authentiques. M. Jouve en trouvera assez dans l'ouvrage que j'annonce dans mon mémoire, pour croire enfin que jamais Briot n'a proposé l'emploi du balancier, mais seulement d'un monnoyoir, machine composée de deux cylindres sur lesquels étaient gravés les types des monnaies, alors en usage en Allemagne. C'est avec la plus scrupuleuse exactitude que j'ai donné la liste des instruments dont Briot se disait l'auteur, et ce n'est que sous Varin que le balancier fut adopté pour la fabrication monétaire.

Dans mon livre, M. Jouve verra encore les pièces qui justifient l'histoire des démêlés de Briot avec la Cour des Monnaies, telle que je la comprends.

Enfin, je combattrai avec les armes mêmes que me fournit mon adversaire, une objection qui a son importance. « Malgré l'affirmation « de M. Mazerolle je ne vois personne, dit-il, qui ait considéré Briot « comme un inventeur de génie » et à ce sujet il ajoute que « pren- « dre pour base un fait qui n'est pas, pour arriver à le détruire en « incriminant, c'est s'exposer à une critique sévère » Vous ne voyez personne, mon cher confrère, eh bien, relisez-vous vous-même. Vous citez, page 35, de Leblanc, cette phrase : « La France serait peut-être « encore privée de cette merveilleuse invention, sans M. le chancelier « Seguier. » Le même Leblanc, c'est encore vous qui le rappelez, appelle Briot « le plus habile homme en son art qui fut en Europe. » Et d'un. (Il est vrai que Leblanc, attribue à tort à Briot l'invention du balancier.)

Vous parlez, page 35, de Dauban qui regrette de voir la Cour des Monnaies contraindre « le plus illustre des inventeurs » à l'exil. — Et de deux.

Dans votre brochure, Biographie générale des Vosges, page 62, vous citez Jal parlant dans le même sens. — Et de trois.

Il semble donc que M. Jouve ne s'est pas plus relu qu'il n'a lu attentivement ma brochure et je regrette qu'il n'ait pas voulu attendre la publication des documents que doit contenir mon ouvrage sur les médailleurs français. Mais tout le monde n'a pas repoussé ma demande de crédit et je dois, en terminant, remercier M. Rouyer, le savant lorrain si estimé, et M. Germain, l'érudit secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, de la courtoisie avec laquelle il me l'ont accordée.

F. MAZEROLLE.

* *

A PROPOS DE SYNDICALES

ou frappes d'or des deux-quarts de Genève de 1785 et 1788.

Je me permets de faire part ci-après, aux lecteurs de la *Revue*, de quelques observations relatives à deux *syndicales* de Genève des années 1785 et 1788.

On sait que les pièces ainsi nommées étaient des frappes d'or des monnaies de billon contemporaines; ces exemplaires, destinés à être offerts en présent aux syndics de la République ou à d'autres notables et dont il y a des exemplaires dans diverses collections, sont rares et recherchés des amateurs. Les conseillères étaient des frappes d'argent émises dans un but analogue et données en présent aux membres du conseil des Deux-Cents.

Ayant eu entre les mains deux syndicales ou frappes en or des deuxquarts (six-deniers) des années 1785 et 1788, je fus frappé, en les pesant, de ce que leur poids était sensiblement inférieur à celui qui est indiqué pour les mêmes pièces dans l'*Histoire monétaire de Genève* de notre savant collègue, M. E. Demole. Des doutes furent émis au sujet de leur authenticité et je fus porté à supposer que j'avais entre les mains deux conseillères dorées.

Désireux d'éclaircir mes doutes, il fallait examiner la question d'une manière approfondie et chercher à savoir s'il s'agissait bien de pièces d'or.

Voici la description des deux pièces en question (d'après M. Demole) avec les poids indiqués dans son ouvrage :

- 1° Frappe en or du deux-quarts de 1785.
- A). RESPUBLIC · GENEVEN ·

Armes de Genève dans un cercle, surmontées d'un soleil formé par de nombreux rayons droits.

R. POST TENEBRAS LUX. Exergue · 1785

Soleil formé de sept groupes de rayons séparés les uns des autres par un rayon pointillé. Au centre du soleil : ÎHS

Poids: 1,650 gr. Module: 0,016.

- 2° Frappe en or du deux-quarts de 1788.
- A. Comme ci-dessus.
- B. POST TENEBRAS LUX. Exergue · 1788

Soleil formé de huit rayons droits et de huit rayons ondulés. Au centre du soleil et dans un double cercle : \widehat{IHS}

Poids: 1,740 gr. Module: 0,0165.

(Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792, p. 215 et 216, n°s 130 et 133.)

Les poids de 1,650 gr. et de 1,740 gr. indiqués ci-dessus, sont sensiblement supérieurs aux poids réels de nos deux syndicales, poids qui sont de 1,417 gr. et 1,369 gr. et se rapprochent de ceux des conseillères des mêmes types et millésimes. Il s'agissait donc, pour obtenir une certitude absolue, de déterminer leur densité, de manière à constater que cette densité était celle de l'or et non celle de l'argent.

Grâce à l'obligeance de M. Albert Rilliet, professeur de physique à l'Université de Genève, qui a bien voulu s'intéresser à la question, j'ai pu sortir d'embarras. M. Rilliet, en effet, a pesé ses deux pièces au moyen d'une balance de précision de son laboratoire et voici les chiffres fournis par lui:

Syndicale de 1785.

Poids de la pièce dans l'air.....1,417 gr.

Perte de poids de la dite pièce dans l'eau......0,089 »

Divisant le premier chiffre par le second, nous obtiendrons la densité qui est de 15,9.

Syndicale de 1788.

Poids de la pièce dans l'air	1,369 gr.
Perte de poids dans l'eau	0,076 »
Densité: 18.	

Voici enfin la même opération appliquée par M. le professeur Rilliet, à une frappe en or du sol de 1785, provenant de sa riche collection de monnaies genevoises :

Poids de la pièce dans l'air	 \dots 2,487 gr.
Perte de poids dans l'eau	 0,131 »
Densité: 18,9.	

Les densités de 15,9 et de 18 sont assez inférieures à celles de l'or pur qui est de 19,5. En revanche la troisième pièce, qui a une densité de 18,9, est d'un titre fort élevé.

La conclusion résultant de ces rapports est donc que les deux premières monnaies sont évidemment d'or et authentiques, mais que ce sont des exemplaires d'un titre assez bas et par conséquent fortement alliés de cuivre; cela prouve en outre que les syndicales variaient de poids et qu'il est difficile de fixer un poids unique pour tous les exemplaires d'une même émission.

Les mêmes doutes qui ont été élevés au sujet de ces deux syndicales se reproduisant à peu près chaque fois qu'il s'agit d'estimer une frappe en or de monnaies genevoises et j'ai pensé que les quelques lignes qui précèdent intéresseraient les collectionneurs.

A.-S. v. M.

* *

MODERNE IMITATIONEN einiger schweizerischen Stücke.

Bei einem Besuche, den ich kurzlich Herrn Homberg in Bern in seinem Atelier abstattete, zeigte mir derselbe drei von ihm in jungster Zeit in Feinsilber geprägte Münzen, welche einen grösseren Leserkreis interessiren durften, um so mehr, da es Imitationen sind.

Ihre Beschreibung ist kurz folgende:

1. — Schützenthaler von Luzern 1853.

Der Genius der Freiheit ist von zierlicherem Körperbau, weniger massiv als auf dem Original. Oberhalb des Names J. B. Frener steht: Copie und neben dem Kopf des Arnold Winkelried, der Name des Graveur: Homberg.

Dieser Schützenthaler ist als Imitation richtig signirt und daher nicht zu verwechseln. Anders aber verhält es sich mit den beiden folgenden Stücken:

- 2. Berner Neuthaler mit vertieftem Oval und der Jahrzahl 1795. Dieser Thaler ist nicht signirt und sehr gut gemacht, auch der Münzrand in Blattform, welcher Herrn Homberg namentlich viel Arbeit verursachte. Wie mir derselbe mittheilte, sind diese Thaler, sowie die folgenden, für die Berner Bijoutiers hergestellt worden, welche sie zur Herstellung von Löffeln benutzen.
- 3. Berner Sechszehner Pfennig. R. Zwei Arme aus Wolken mit Scepter und Schwert, mit der Umschrift Libertas Liberis Curæ und der Jahrzahl 1697. Auch diese Münze ist nicht signirt und eine schöne Arbeit, erscheint aber infolge des auffallenden Stempelglanzes sofort als Imitation.

Da es möglich wäre, dass die beiden Berner Münzen, trotz ihrer Bestimmung, zu Löffeln verarbeitet zu werden, in den Handel gelangen könnten, so scheint es nicht überflüssig, die Imitation zu signalisiren.

Laupen, 1. Aug. 1893.

D' J. LANZ.

* *

SOCIÉTÉS SUISSES DE TIR de la République Argentine.

Notre collègue, M. le D^r Golay, nous communique quelques petites médailles frappées pour des Sociétés suisses de tir de la République Argentine. Nous pensons être utile aux collectionneurs, si nombreux parmi nous, de la numismatique des tirs fédéraux, cantonaux ou autres.

I. * SOCIEDAD SUIZA GUILLERMO TELL

Vue de l'hôtel de la Société. Exergue : ESPERANZA DE S. FÉ Diam. : 0,030. Bélière avec ruban parti rouge et blanc. Similor.

R).: * INAUGURACION DE LA CASA SOCIAL * En sens inverse: 20 SETIEMBRE 1891

Croix fédérale.

II.

SOCIETE DE TIR SUISSE

En sens inverse : BUENOS AIRES

Ecu aux armes de la Confédération suisse, sommé d'un chapeau de tireur posé sur deux vetterlis en sautoir, appuyés eux-mêmes sur une couronne ouverte formée d'un rameau de laurier et d'une branche de chêne liés par un ruban.

R.: En cinq lignes dans une couronne ouverte formée de deux rameaux de laurier liés par un ruban :

6 HE | TIR FEDÉRAL | AU RIO DE LA PLATA | BUENOS AIRES | 1892

Diam.: 0,037.

Bronze.

III. ☆ SOCIEDAD DE TIRO SUIZO ☆ En sens inverse : ROSARIO DE S. FÉ

Trophée disposé comme le précédent.

R.: PREMIO Dans une couronne ouverte formée d'un rameau de laurier et d'un rameau de chêne; au-dessus une étoile.

Diam.: 0,027. Bélière.

Métal blanc.

- IV. Comme le précédent mais un autre nom de lieu de : ESPERANZA
- R.: Couronne fermée sommée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier liées par un ruban. Champ libre.

Mêmes diamètre et métal que la précédente. Bélière.

- V. Comme le précédent, mais SAN GERONIMO(1)
- R.: PREMIO dans une couronne ouverte formée de deux branches de laurier liées par un ruban; au-dessus une étoile.

Mêmes diamètre et métal que les précédentes. Bélière.



Pièces de cinq francs dites à la mèche. — Dans une vente de monnaies qui a eu lieu à Paris, au mois d'avril, les amateurs se sont disputé quelques pièces de cinq francs en argent, dites à la mèche. On désigne sous ce nom des écus au millésime de 1852 et à l'effigie de Napoléon III, ornés des célèbres accroche-cœurs dont les courbes élé-

⁽¹⁾ Les avers de ces trois médailles, tout en étant disposés de la même façon, n'ont cependant pas été frappés avec le même coin.

gantes sont encore à la mode dans un monde qui n'a rien d'impérial. Les pièces de cinq francs à la mèche n'eurent qu'une frappe, et encore la fit-on retirer le plus vite possible, ce qui explique leur rareté et l'intérêt que leur portent les numismates et les collectionneurs.

Celles mises en vente ont atteint 20, 25 et même 30 francs la pièce. Avis à nos collègues possesseurs de semblables raretés.

* *

La collection Antell. — On a déposé, au mois de mai, dans les caveaux de la banque de Finlande, à Helsingfors, la magnifique collection de monnaies et médailles léguée par le jeune docteur Antell à sa ville natale. Le docteur Antell est mort à Paris; outre sa collection, il a légué à Helsingfors un million pour la construction d'un musée national, dans lequel elle prendra la place d'honneur. Rappelons, qu'en 1889 le gouvernement français avait obtenu du jeune docteur l'autorisation d'exposer sa collection, mais elle était déjà si considérable et il aurait fallu un local si vaste, qu'on dut y renoncer.

* *

Le musée numismatique d'Athènes. — Le Messager d'Athènes publie un intéressant appel que M. Spiridion Paganelli adresse à tous les Hellènes en faveur du musée numismatique d'Athènes, qui est devenu, grâce à l'intelligente activité de M. Svoronos, son directeur actuel, une des plus riches collections de monnaies et de médailles qui existent en Europe. M. Paganelli émet une idée pratique, que l'on ne saurait trop propager. Dix ans suffiraient, comme il le dit, pour faire de ce musée numismatique une collection sans rivale en Europe, si les Grees établis sur tous les points de l'Orient recueillaient les médailles et monnaies des anciennes villes helléniques qu'il leur serait donné de rencontrer sur leur voie. Nous ne savons si cet appel sera entendu, mais que les directeurs du musée d'Athènes ne se lassent pas de le répéter; ils donneront un noble exemple aux autres collections européennes.

* *

Le musée de Bar-le-Duc. — La direction du musée de Bar-le-Duc a l'habitude de donner chaque année dans un journal de cette ville, la liste des dons et acquisitions de cet établissement. C'est là une excellente habitude qui devrait être imitée — et au besoin imposée — partout; cela suppléerait, en quelque mesure, aux inventaires et aux catalogues qui trop souvent restent à l'état de projets dans l'esprit de conservateurs et pourrait rendre d'immenses services sur lesquels pas n'est besoin d'insister. Si l'on en juge par la liste de 1892, le musée de Bar-le-Duc subit une vigoureuse impulsion de la part de son directeur, le savant numismate M. Maxe-Werly; les monnaies et médailles y tiennent une place importante. Nous y relevons une boîte de poids de Jacques Blanc, de Genève.

* *

Monnaies et médailles étrangères nouvelles. — Les journaux quotidiens ont parlé de quelques monnaies ou médailles intéressantes frappées pendant le premier semestre de cette année; nous les signalons à nos collègues.

Ce sont d'abord les nouvelles monnaies anglaises dues au burin de MM. J. Broch et Poynter, qui ont été mises récemment en circulation et pour lesquelles un nouveau matériel de coins a été gravé. Ces pièces sont remarquables; elles portent toutes à l'avers l'effigie de la reine Victoria, non plus le profil jeune et délicat qui n'était plus qu'une fiction mais bien un portrait, non pas même flatté, de la reine, œuvre d'artiste et non de courtisan. Les pièces d'or sont ornées au revers d'un saint Georges terrassant le dragon dont on dit le plus grand bien et qui a excité un vif enthousiasme en Angleterre. Les pièces d'argent portent, avec une légende appropriée, une décoration héraldique. Des reproductions très exactes des différentes espèces ont été données dans l'Illustrated London News (n° du 4 février) et le Graphic (Ibid.); le Magasin Pittoresque (1er mars) leur a consacré un intéressant article de M. G. Labadie-Lagrave.

L'exposition de Chicago a fourni au Gouvernement américain l'occasion d'émettre des pièces de 50 cents en argent, frappées à plusieurs milliers d'exemplaires, et qui cependant font déjà prime sur le marché. Elles portent à l'avers l'effigie de Christophe Colomb avec la légende : UNITED STATES OF AMERICA · COLUMBIAN HALF DOLLAR ·

R).: WORLD'S COLUMBIAN EXPOSITION CHICAGO · 1892 · La caravelle Santa-Maria, les deux hémisphères et la date 1492. Le premier exemplaire frappé a été acheté 10,000 dollars et les exemplaires n°s 400, 1492 et 1892 ont été vendus ensemble 15,000 dollars. Un

grand nombre de médailles commémoratives ont, en outre, été frappées, non seulement aux Etats-Unis, mais dans toute l'Amérique et en Europe; cela formerait une vaste et curieuse collection. Nous avons parlé (voy. ci-devant, p. 62) de la magnifique médaille de notre collègue M. Lauer. Un journal de Buenos-Ayres nous apprend que dans cette seule ville, plus de 36 médailles colombiennes, ont été frappées.

L'Italie a émis de nouvelles pièces de cuivre; c'est la première fois que l'effigie du roi Humbert se trouve sur les monnaies de billon. Elles ont été mises en circulation à la fin d'août. Les billets-papier d'un franc, destinés à tenir lieu de monnaie divisionnaire d'argent ont commencé à être émis du 10 au 12 septembre. On a également mis en circulation des piastres qui reposaient depuis plus de 30 ans dans les caisses du trésor italien et qui sont à l'effigie de Ferdinand II, roi de Naples; ces pièces sont exclues de l'union monétaire latine.

Parmi les médailles nouvelles, il peut être intéressant de citer la médaille commémorative de la 16° année du pontificat de Léon XIII 1893, portant l'effigie du pape et au revers, les figures allégoriques du Progrès dirigé par la Tolérance et la Religion, et qui a été frappée en or, en argent et en bronze; celle du coup d'état du 1/13 avril qui amena l'avènement au trône de Bulgarie du roi Alexandre I; celle de l'Institut Impérial, fondé par la reine Victoria; celle du mariage du prince héritier de Roumanie et celle de la visite du couple impérial allemand au roi d'Italie.

Certains journaux quotidiens du nouveau continent ont l'excellente habitude de joindre à leur texte des figures sommairement dessinées, mais qui permettent de se rendre un compte suffisamment exact des objets représentés; les monnaies ou médailles nouvellement émises ou que des fouilles ont mis au jour y sont toujours reproduites et c'est là une mode qui peut rendre de précieux services aux amateurs qui peuvent immédiatement saisir l'importance de telle découverte archéologique, avant l'apparition des travaux scientifiques, ou la valeur artistique des pièces représentées. Cet usage n'est imité en Europe que par le Secolo de Rome, le Petit Journal de Paris et certains journaux anglais; combien il serait à souhaiter qu'il fût plus généralement adopté.

La frappe des monnaies en France. — Certains journaux français ont publié la statistique suivante, qui émane de l'administration des monnaies :

De 1795 au 31 décembre 1889, il a été fabriqué en France pour 8 milliards 717 millions 840,590 fr. de monnaie d'or, et 5 milliards 312 millions 508,820 fr. de monnaie d'argent. Les pièces de 20 francs ne sont fabriquées que depuis 1803. Il en a été frappé 361 millions 547,299, soit pour une valeur de 7 milliards 280 millions 445,980 francs.

En 1892 il a été frappé 225,706 pièces d'or de 20 fr. pour une somme de 4 millions 514,120 fr. et 3,920,000 pièces de bronze, de 10, 5, 2 et 1 centimes, pour une somme de 200,000 fr., au total 4,714,120 fr.

* *

La frappe des monnaies en Perse. — Le droit de frapper monnaies a été accordé par le Schah à une société, contre payement d'une somme fixe de 50,000 tomans (le toman vaut actuellement 9 fr. 50) et une contribution annuelle de 120,000 tomans. Depuis quinze ans ce monopole appartenait au grand-visir, qui payait tous les ans au Schah 25,000 tomans. Le principal intéressé de la société nouvelle est la maison de commerce russe Thumanianz, établie en Perse. Le ministre de Belgique et la Banque impériale persane, qui est anglaise, ont fait au Schah des observations au sujet de la surproduction de la monnaie d'argent, qui sera probablement la conséquence de la nouvelle concession.

* *

La monnaie de nickel en Italie. — Les journaux de Rome apprennent qu'au ministère du Trésor et des finances on étudie la question de la frappe de pièces de 50 centimes et de 1 franc en nickel, afin de remédier au manque des pièces en argent, qui se fait, on le sait, cruellement sentir depuis quelque temps en Italie.

Ces pièces seraient mises en circulation après retrait des pièces de cuivre pour une valeur équivalente.

Le gouvernement italien estime, paraît-il, que de cette manière il ne se rendrait pas coupable d'une trangression des dispositions de l'union monétaire latine, qui fixe la quantité des pièces d'argent que chaque Etat peut frapper, mais qui ne parle pas de la monnaie de cuivre. Monnaies particulières italiennes. — Le comte San Severino, sénateur et président du conseil d'administration de la Banque populaire de Milan, a fait frapper de la monnaie divisionnaire à son effigie, qu'il distribue aux ouvriers de ses propriétés rurales. Le gouvernement, qui ne sait comment remédier au manque de monnaie divisionnaire, ne le poursuivra pas plus qu'il ne poursuit les commerçants de Milan qui mettent en circulation de petites coupures de papier.

* *

La monnaie d'aluminium. — La question de l'utilisation de l'aluminium pour la monnaie préoccupe depuis plusieurs mois les journaux, les chambres de commerce et certaines notabilités de France. Ce métal qui coûtait autrefois fort cher est tombé, grâce aux progrès récents de l'électro-métallurgie, au même prix que le cuivre, à volume égal et l'on espère l'obtenir à meilleur marché encore. Chacun sait les excellentes qualités de l'aluminium et les inconvénients, les dangers mêmes, que présentent la monnaie de cuivre; on ne peut donc que faire les vœux les plus ardents en faveur de l'adoption générale de l'aluminium pour les monnaies de billon.

NÉCROLOGIE NUMISMATIQUE

- Charles de Rozières, bibliographe et numismate lorrain, né en 1827, † le 10 avril 1892.
- Emile Taillebois, archéologue et numismate de Dax, l'un des fondateurs de la Société de Borda, né à Villenauxe (Aube) le 18 avril 1841, † à Dax le 25 août 1892.
- Ad. Setber, numismate, né à Hambourg en 1814, † à Göttingen le 23 octobre 1892.
- Jacob Dirks, archéologue et numismate, membre de l'Académie royale des Pays-Bas, né à Leeuwarden le 19 juin 1811, † dans la même ville le 25 novembre 1892.
- Nicolas de Rever, numismate, né à Amsterdam le 30 octobre 1850, † dans la même ville le 11 mars 1893.
- Aloïss Heiss, archéologue et numismate, né à Paris le 8 janvier 1820, † à Aulnay (Seine) le 21 mai 1893 (voy. ci-après).
- Hirzel, Edouard, numismate, membre de la Société suisse de numismatique, † à Zurich le 8 août 1893 (voy. ci-après).